

Contestation de l'autorisation de lotir du terrain de la Costerelle

L'Association pour la Sauvegarde du Site de Villevieille a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes contestant l'autorisation accordée au projet de lotissement de la Costerelle.

Après en avoir longuement délibéré au sein du Conseil d'Administration, cette décision a été prise pour exprimer le désarroi de l'association face à l'échec de plus de cinq années d'engagements de ses membres pour éviter que ce projet ne se réalise et face aux nombreuses autres démarches infructueuses concernant quelques autres dégradations du paysage de Villevieille et de ses abords.

Plusieurs pétitions recueillant de nombreuses signatures, plusieurs courriers adressés aux différentes instances, plusieurs rencontres avec la Municipalité, ont été ignorés pour finalement autoriser un projet de lotissement qui ne présente aucun intérêt pour la collectivité et la communauté de Villevieille.

De nombreux arguments défavorables avaient pourtant été exprimés :

- touchant à la fois à la mise en péril des vestiges archéologiques de grande valeur que contient le terrain,
- prévenant également de l'atteinte irréparable sur la qualité paysagère du site inscrit du village de Villevieille et de ses abords qui en résulterait,
- avertissant également sur les risques de dommages aux constructions riveraines consécutifs au charroi engendré par les très importants travaux de comblement du terrain et des autres aménagements nécessaires,
- exprimant l'inquiétude des riverains sur la dégradation de la qualité de vie du vieux village et de ses abords engendrée à la fois par la durée des travaux et par l'accroissement de la circulation automobile.

La mise en oeuvre concomitante du P.L.U. de Villevieille qui envisage de façon simultanée de rendre constructibles plusieurs terrains limitrophes situés en bordure du plateau de la Coustourelle (Chemin du Pic St Loup) a également motivé notre réaction.

Cette menace de constructions sur des terrains pourtant inclus dans la « ceinture verte » autour du village ancien et qui étaient normalement destinés à une préservation en espaces boisés classés est grave.

Ces deux faits mis en parallèle achèveraient d'altérer l'intégrité paysagère des abords paysagers du village qui avaient pourtant déjà subi de nombreux préjudices.

Espérons qu'enfin une vraie prise de conscience de la nécessité de protéger un patrimoine communal exceptionnel soit accomplie...